

Index Égalité Homme Femme

Conformément aux obligations légales relatives à l'index de l'égalité professionnelle, DBV France publie son score au titre de l'exercice 2025, dans le cadre de la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour 2025, l'Index Égalité Femmes-Hommes enregistre une légère progression par rapport à l'année précédente et demeure à un niveau globalement satisfaisant, traduisant l'engagement constant de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle et de l'équité salariale.

Les évolutions d'effectifs intervenues au cours de l'exercice ont toutefois influé sur certains indicateurs, notamment ceux relatifs à l'écart de rémunération et aux dix plus hautes rémunérations. L'entreprise poursuivra et renforcera ses actions afin de garantir une égalité professionnelle durable et conforme aux exigences légales.

Vous trouverez ci-après le score détaillé de DBV Technologies :

Indicateurs	SCORES 2023	SCORES 2024	SCORES 2025
Ecart de rémunération de base et variable + primes individuelles	23/40	35/40	31/40
Ecart de répartition des augmentations individuelles	35/35	35/35	35/35
Ecart de répartition des promotions	N/A*	N/A*	N/A*
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	N/A**	15/15	15/15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10/10	05/10	10/10
TOTAL = INDEX	80/100	90/100	91/100

* L'indicateur « Ecart de répartition des promotions » n'est pas mesuré dans les sociétés de moins de 250 collaborateurs

** En 2023, DBV n'a pas enregistré de retour de congé maternité

Le service Ressources Humaines France